

Rapport de transparence exercice 2020

Le présent rapport annuel de transparence est publié par la Société des Artistes Interprètes (S.A.I) conformément aux articles L. 326-1 et R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle (CPI) et aux articles 7 et 13 de ses statuts.

PREAMBULE

Le calendrier des compétences dévolues à la SAI s'échelonnant sur plusieurs années et ce dernier n'étant pas encore complètement réalisé, il a été décidé par les sociétés mères (Spedidam et Adami) de partager à 50/50, au cours de l'exercice 2020, les frais de fonctionnement ainsi que les amortissements des investissements de la SAI.

D'autre part, il est à noter que la SAI a perçu en 2020 uniquement des sommes en provenance d'organismes de gestion collective étrangers. Aucune somme au titre des frais de gestion n'a été prélevée par la SAI sur ces perceptions, au motif principal que le travail de répartition est exécuté par lesdits organismes percepteurs, ou à défaut, peut être opéré de manière exceptionnelle au sein des sociétés mères.

1° États financiers (art. R. 32-14 II 1°)

- 1.1. Bilan
- 1.2. Comptes de résultat
- 1.3. Annexes

2° Rapport sur les activités de l'exercice (art. R. 321-14 II 2°)

Le rapport de gestion des cogérants comprenant les faits caractéristiques de l'exercice est annexé au présent rapport.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du troisième alinéa de l'article L. 324-7 et principales catégories de raisons motivant ces refus (art. R. 321-14 II 3°)

Aucun.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective (art. R. 321-14 II 4°)

La SAI est une société civile au capital de 1.000,00 euros, régie par les articles 1832 et suivants du code civil, par les dispositions du titre II du livre III du code de la propriété intellectuelle et par ses statuts.

La société est administrée par un conseil de gérance composé de deux membres personnes physiques nommés pour une durée de deux années. Ils exercent la fonction de co-gérants de la société dont ils sont les représentants légaux et sont désignés à raison de : 1 membre proposé par la Spedidam et 1 membre proposé par l'Adami.

Les activités du conseil de gérance sont contrôlées par un conseil de surveillance nommé pour deux ans par l'assemblée générale composé de six membres personnes physiques habilitées par la loi ou les décisions sociales des sociétés associées, dans les proportions ci-après : 3 représentants de la Spedidam, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de la Spedidam ; 3 représentants de l'Adami, dont 2 au moins sont des membres du conseil d'administration de l'Adami.

5° Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art. R. 321-14 II 5°)

La SAI ne contrôle aucune personne morale.

6° Montant total de la rémunération versée au cours de l'exercice, et autres avantages octroyés, aux administrateurs, dirigeants et membres de l'organe de surveillance (art. R. 321-14 II 6°)

Aucune somme n'a été versée en 2020 aux :

- Membres du conseil de gérance représentants légaux
- Membres du conseil de surveillance

7° Revenus provenant de l'exploitation des droits et recettes résultant de l'investissement de ces revenus (art. R. 321-14 II 7°)

7.1. Revenus

Par catégories de droits et types d'utilisation

Catégories de droits	Types d'utilisation	Perceptions
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	21 782,26
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle	263 757,04
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle - Phonogramme	285 334,56
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	84 331,85
Copie Privée	Copie Privée Sonore	561 504,53
Copie Privée	Type d'utilisation non Communiqué	682,71
Copie Privée	Type d'utilisation Non Communiqué	1 368,47
Droit exclusif	Pret - Sonore	1,76
Droit exclusif	Reproduction - Sonore	4 394,16
Droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	6 789,41
Rémunération Equitable	Communication au Public - Audiovisuel	457 843,38
Rémunération Equitable	Communication au Public - Sonore	64 143,41
Rémunération Equitable	Communication au Public Lieux Sonorisés	130,67
Rémunération Equitable	Communication au Public Webcasting	16 082,25
Rémunération Equitable	Diffusion (prestation sonore)	106 572,54
Rémunération Equitable	Execution Publique - Audiovisuel	1 030,07
Rémunération Equitable	Execution Publique - Sonore	45 648,57
Rémunération Equitable	Location - Audiovisuel	10 486,28
Rémunération Equitable	Location - Sonore	4 549,74
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Audiovisuel	5 425,36
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Sonore	13 822,83
Rémunération Equitable	Pret - Audiovisuel	119,49
Rémunération Equitable	Pret - Sonore	288,97
Rémunération Equitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	136 360,70
Rémunération Equitable	Reproduction - Sonore	204,61
Rémunération Equitable	Retransmission - Audiovisuel	145 527,80
Rémunération Equitable	Retransmission - Sonore	531,69
Rémunération Equitable	Type d'utilisation non Communiqué	2 950 401,88
Total général		5 189 116,99

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Aucun investissement n'a été réalisé par la SAI à partir des revenus.

8° Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services (art. R. 321-14 II 8°)

Aucun frais de gestion n'a été perçu par la SAI.

Les frais de fonctionnement de la SAI sont de 1.114.796,08 euros pour l'exercice 2020. Les montants qui figurent au tableau 8.1 coûts ont été calculés en proportion des montants perçus par la SAI.

Ces frais de fonctionnement sont financés par moitié par la SPEDIDAM (557.398,04 euros) et pour l'autre moitié par l'ADAMI (557.398,04 euros).

Il est donc à noter que ces montants de 557.398,04 euros pour l'ADAMI et pour la SPEDIDAM sont compris dans les frais de gestion de ces deux sociétés.

8.1. Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Catégories de droits	Types d'utilisation	Frais de fonctionnement
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	4 679,56
Copie Privée	Copie Privee Audiovisuelle	56 663,84
Copie Privée	Copie Privee Audiovisuelle - Phonogramme	61 299,42
Copie Privée	Copie Privee Audiovisuelle - Vidéogramme	18 117,31
Copie Privée	Copie Privee Sonore	120 629,97
Copie Privée	Type d'utilisation non Communiqué	146,67
Copie Privée	Type d'utilisation Non Communiqué	293,99
Droit exclusif	Pret - Sonore	0,38
Droit exclusif	Reproduction - Sonore	944,01
Droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	1 458,59
Rémunération Equitable	Communication au Public - Audiovisuel	98 360,09
Rémunération Equitable	Communication au Public - Sonore	13 780,15
Rémunération Equitable	Communication au Public Lieux Sonorisés	28,07
Rémunération Equitable	Communication au Public Webcasting	3 455,01
Rémunération Equitable	Diffusion (prestation sonore)	22 895,35
Rémunération Equitable	Execution Publique - Audiovisuel	221,29
Rémunération Equitable	Execution Publique - Sonore	9 806,84
Rémunération Equitable	Location - Audiovisuel	2 252,80
Rémunération Equitable	Location - Sonore	977,44
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Audiovisuel	1 165,55
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Sonore	2 969,61
Rémunération Equitable	Pret - Audiovisuel	25,67
Rémunération Equitable	Pret - Sonore	62,08
Rémunération Equitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	29 294,84
Rémunération Equitable	Reproduction -Sonore	43,96
Rémunération Equitable	Retransmission - Audiovisuel	31 264,24
Rémunération Equitable	Retransmission - Sonore	114,22
Rémunération Equitable	Type d'utilisation non Communiqué	633 845,11
Total général		1 114 796,08

8.2. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant uniquement à la gestion des droits, ventilés par catégorie de droits gérés, en distinguant le montant des frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant de l'exploitation des droits ou des recettes résultant de l'investissement de ces revenus, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Sans objet cf préambule

8.3. Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Sans objet cf préambule

8.4. Nature des ressources utilisées pour couvrir les coûts ;

Sans objet cf préambule

8.5. Montant des déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que finalité de ces déductions ;

Sans objet cf préambule

8.6. Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par l'organisme par rapport aux revenus provenant de l'exploitation des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects

Sans objet cf préambule

9° Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits (art. R. 321-14 II 9°)

9.1. Montant total des sommes réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES REPARTIES

Catégories de droit / type d'utilisation	Années de perceptions			Total général
	2018	2019	2020	
Cablodistribution	53 935,16	717,87	33 876,34	88 529,37
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	53 935,16	717,87	33 876,34	88 529,37
Copie Privée	81 815,57	182 726,87	1 419 514,57	1 684 057,01
Copie Privée Audiovisuelle	81 815,57	3 756,54	725 484,10	811 056,21
Copie Privée Sonore		178 970,33	692 642,65	871 612,98
Type d'utilisation Non Communiqué			1 387,82	1 387,82
Droit exclusif	576,07	195,49	7 182,74	7 954,30
Pret - Sonore			1,76	1,76
Reproduction - Sonore			2 095,71	2 095,71
Type d'utilisation Non Communiqué - Audiovisuel			404,31	404,31
Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	576,07	195,49	4 680,96	5 452,52
Rémunération Equitable	189 443,66	1 078 416,73	3 527 696,80	4 795 557,19
Communication au Public - Audiovisuel			190 462,82	190 462,82
Communication au Public - Sonore		160 966,15	29 042,60	190 008,75
Communication au Public Lieux Sonorisés			138,21	138,21
Communication au Public Webcasting			16 082,25	16 082,25
Diffusion (prestation sonore)			11 007,77	11 007,77
Execution Publique - Audiovisuel	442,21	37,57	1 664,01	2 143,79
Execution Publique - Sonore		10 956,33	55 691,12	66 647,45
Location - Audiovisuel			1 350,81	1 350,81
Location - Sonore			6 949,09	6 949,09
Mise à Disposition - Sonore			9 920,16	9 920,16
Pret - Audiovisuel		350,48	2 864,64	3 215,12
Pret - Sonore			287,75	287,75
Radiodiffusion Sonore (Radio)		13 238,36	219 731,25	232 969,61
Reproduction - Sonore		215,04	204,55	419,59
Retransmission - Audiovisuel			43 656,58	43 656,58
Retransmission - Sonore			717,99	717,99
Type d'utilisation non Communiqué	189 001,45	892 652,80	2 937 925,20	4 019 579,45
Total général	325 770,46	1 262 056,96	4 988 270,45	6 576 097,87

9.2. Montant total des sommes versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

SOMMES AFFECTEES EFFECTIVEMENT REGLEES AUX ASSOCIES COMMUNS DE LA SPEDIDAM ET DE L'ADAMI

Catégories de droits/type d'utilisation			Montant
Droits exclusifs			1 254,38
Cablo-distribution			1 151,92
		Retransmission par Câble - Audiovisuel	1 151,92
		Retransmission par Câble - Sonore	0,00
Rémunération équitable			1 700 959,14
		Communication au Public - Audiovisuel	8 066,45
		Communication au Public - Sonore	80 054,64
		Execution Publique - Audiovisuel	8 232,47
		Location - Sonore	2 698,13
		Radiodiffusion Sonore (Radio)	45 108,12
		Type d'utilisation non Communiqué	1 556 799,33
Copie privée sonore			42 744,74
Copie privée audiovisuelle			391 799,76
TOTAL GENERAL			2 137 909,94

9.3. Fréquence des versements.

La fréquence des règlements est trimestrielle.

9.4. Montant total des sommes facturées ;

factures 2020				
16/01/2020	adami	B-200061	playright	1 757 223,11
27/01/2020	spedidam	B-200062	ppl	5 326,13
15/02/2020	spedidam	B-200063	norma	5 241,68
23/03/2020	adami	B-200064	artisti	7 130,66
18/03/2020	adami	B-200065	aisge	289 303,72
20/03/2020	adami	B-200066	playright	16 286,45
31/03/2020	adami	B-200067	ppl	88 735,70
31/03/2020	adami	B-200068	sena	63 364,11
16/04/2020	spedidam	B-200069	gramex danemark	906,55
17/04/2020	spedidam	B-200070	ppl	7 136,85
21/04/2020	spedidam	B-200071	playright	2 500,38
15/04/2020	adami	B-200072	gramex danemark	26 587,34
15/04/2020	spedidam	B-200073	sena	23 945,07
17/04/2020	adami	B-200074	ppl	6 966,66
17/04/2020	adami	B-200075	playright	1 570,26
29/04/2020	adami	B-200076	ppl	25 215,19
29/04/2020	spedidam	B-200077	norma	84,59
29/04/2020	spedidam	B-200078	aie	165 724,34
15/05/2020	adami	B-200079	gramex finlande	9 497,57
15/05/2020	adami	B-200080	playright	390 849,24
11/06/2020	spedidam	B-200081	sami	4 679,02
12/06/2020	adami	B-200082	sami	15 356,60
12/06/2020	spedidam	B-200083	playright	103 485,23
12/06/2020	adami	B-200084	norma	705,01
12/06/2020	adami	B-200085	norma	2 737,85
18/06/2020	adami	B-200086	fkmp	19 821,96
18/06/2020	adami	B-200087	playright	273 097,56
29/06/2020	adami	B-200088	sena	945,36
01/07/2020	adami	B-200089	sena	50 691,95
01/07/2020	adami	B-200090	gramex danemark	27 960,25
02/07/2020	adami	B-200091	vdfs	8 138,20
23/07/2020	adami	B-200092	artisti	140 549,76
18/08/2020	adami	B-200093	gramex finlande	21 032,74
19/08/2020	adami	B-200094	gda	17 021,55
28/06/2020	spedidam	B-200095	sena	13 172,93
01/07/2020	spedidam	B-200096	gramex danemark	7 486,30
11/08/2020	spedidam	B-200097	ppl	5 654,87
30/06/2020	adami	B-200098	ppl	75 018,78
13/08/2020	spedidam	B-200099	ppl	10 338,19

(Suite des montants facturées en 2020

24/08/2020	adami	B-200100	gda	3 547,51
24/08/2020	adami	B-200101	gda	6 655,15
26/08/2020	adami	B-200102	swissperform	10 036,63
01/09/2020	adami	B-200103	becs	336,87
08/09/2020	adami	B-200104	swissperform	20 578,66
21/09/2020	adami	B-200105	sena	83 814,08
29/09/2020	adami	B-200106	playright	127 268,58
12/10/2020	adami	B-200107	vdfs	35 341,83
05/10/2020	adami	B-200108	ppl	989,01
30/09/2020	spedidam	B-200109	ppl	912,11
21/09/2020	spedidam	B-200110	sena	41 240,50
26/10/2020	spedidam	B-200111	agata	1 102,59
20/10/2020	spedidam	B-200112	playright	58 442,35
26/10/2020	adami	B-200113	norma	3 316,63
09/11/2020	adami	B-200114	actores	1 458,97
25/11/2020	adami	B-200115	cpra/geidanko	92 541,23
02/12/2020	adami	B-200116	nuovo imaie	121 597,33
03/12/2020	spedidam	B-200117	gramex finlande	5 024,42
07/12/2020	adami	B-200118	sampra	14 547,64
08/12/2020	spedidam	B-200119	agata	678,88
09/12/2020	spedidam	B-200120	aie	74 008,47
14/12/2020	spedidam	B-200121	stoart	31 101,13
21/12/2020	spedidam	B-200122	gramex finlande	2 847,57
22/12/2020	spedidam	B-200123	playright	5 695,74
22/12/2020	spedidam	B-200124	gramex danemark	19 239,95
23/12/2020	spedidam	B-200125	sena	84 704,51
28/12/2020	adami	B-200126	nuovo imaie	663 684,74
28/12/2020	adami	B-200127	aie	86 019,31
28/12/2020	adami	B-200128	gramex danemark	1 066,42
29/12/2020	adami	B-200129	stoart	109 498,86
29/12/2020	adami	B-200130	aisge	426 638,01
30/12/2020	adami	B-200131	sena	117 969,60
30/12/2020	adami	B-200132	ppl	84 668,45
31/12/2020	adami	B-200133	raap	3 663,92
31/12/2020	adami	B-200134	norma	52 827,41
31/12/2020	spedidam	B-200135	itsright	10 590,06
31/12/2020	spedidam	B-200136	ppl	97 115,59
TOTAL FACTURES (A)				6 192 260,42
FACTURES 2019 ENC.EN 2020 (B)				80 466,90
FACTURES 2020 ENC.en 2021 (C)				-1 083 610,33
PERCEPTIONS 2020 (A+B-C)				5 189 116,99

9.5. Montant total des sommes perçues mais non encore réparties aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES PERCUES MAIS NON ENCORE REPARTIES

Catégorie de droits / type d'utilisation	année de perception 2020	Total général
Cablodistribution	21 565,41	21 565,41
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	21 565,41	21 565,41
Copie Privée	275 783,96	275 783,96
Copie Privée Audiovisuelle	253 103,91	253 103,91
Copie Privée Audiovisuelle - Phonogramme	2 883,68	2 883,68
Copie Privée Sonore	19 113,66	19 113,66
Type d'utilisation non Communiqué	682,71	682,71
Droit exclusif	9 087,86	9 087,86
Reproduction - Sonore	2 298,45	2 298,45
Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	6 789,41	6 789,41
Produits financiers	2 809,79	2 809,79
	2 809,79	2 809,79
Rémunération Equitable	1 171 027,60	1 171 027,60
Communication au Public - Audiovisuel	267 380,56	267 380,56
Communication au Public - Sonore	35 398,13	35 398,13
Diffusion (prestation sonore)	95 564,77	95 564,77
Execution Publique - Audiovisuel	1 018,92	1 018,92
Execution Publique - Sonore	23 818,53	23 818,53
Location - Audiovisuel	10 078,73	10 078,73
Location - Sonore	713,13	713,13
Mise à Disposition - Audiovisuel	5 425,36	5 425,36
Mise à Disposition - Sonore	3 902,67	3 902,67
Pret - Audiovisuel	0,02	0,02
Pret - Sonore	150,89	150,89
Reproduction -Sonore	0,06	0,06
Retransmission - Audiovisuel	101 961,61	101 961,61
Retransmission - Sonore	122,98	122,98
Type d'utilisation non Communiqué	625 833,25	625 833,25
Total général	1 480 616,63	1 480 616,63

9.6. Montant total des sommes réparties mais non encore versées aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

SOMMES AFFECTÉES NON RÉGLÉES

Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Années de perception			
	2018	2019	2020	Total général
Droits exclusifs	21,71		0,41	22,12
Cablo-distribution	14,75	7,15		21,90
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	14,75	7,15		21,90
Communication / Retransmission par Câble - Sonore				-
Rémunération équitable	3 471,58	68 275,77	27 708,71	99 456,06
Communication au Public - Sonore		1 612,79	1 728,53	3 341,32
Communication au Public Lieux Sonorisés	113,61	71,04	100,87	285,52
Execution Publique - Audiovisuel	0,73	0,36		1,09
Execution Publique - Sonore		130,27	657,19	787,46
Location - Audiovisuel		2,01	17,16	19,17
Location - Sonore	45,79	128,92	38,84	213,55
Pret - Audiovisuel				-
Pret - Sonore			525,63	525,63
Radiodiffusion Sonore (Radio)	677,84	1 084,50	27,70	1 790,04
Reproduction -Sonore		7,01	3,58	10,59
Retransmission - Audiovisuel		37,17		37,17
Retransmission - Sonore		1,99	3,04	5,03
Type d'utilisation non Communiqué	2 633,61	65 199,71	24 606,17	92 439,49
Copie privée sonore	8,32	15 771,64	4 213,70	19 993,66
Copie privée audiovisuelle	24,08	514,91	681,33	1 220,32
TOTAL GENERAL	3 532,92	84 576,99	32 604,15	120 714,06

9.7. Motifs du non-respect par l'organisme des délais qui lui sont applicables dans le versement des sommes dues aux titulaires de droits conformément à l'article L. 324-12 ;

Au cours de l'exercice 2020, la SAI n'a perçu des droits à répartir que de la part d'organismes de gestion collective étrangers en vertu d'accords de représentation conclus par ses sociétés mères. Pour ce type de rémunérations, le délai de versement aux ayants droits est le délai prévu par l'article L. 324-12 III, soit six mois à compter de leur réception. La loi prévoit cependant qu'il peut être dérogé à ce délai pour un « motif légitime, notamment le manque d'information permettant l'identification ou la localisation des titulaires de droits bénéficiaires ». Or il est fréquent, précisément, que les fichiers fournis à la SAI par les organismes homologues étrangers ne comprennent pas l'ensemble des informations nécessaires au paiement, notamment le nom des artistes-interprètes permettant

l'individualisation des sommes à verser. Cette situation impose à la SAI des procédures et recherches complémentaires pouvant expliquer le dépassement légitime par la SAI du délai de six mois.

9.8. Montant total des sommes qui ne peuvent être réparties, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite.

NEANT

10° Informations sur les relations avec les autres organismes de gestion collective (art. R. 321-14 II 10°)

10.1. Montant des sommes reçues d'autres organismes et des sommes versées à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

MONTANTS DES SOMMES RECUES

Catégories de droits	Types d'utilisation	Perceptions
Cablodistribution	Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	21 782,26
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle	263 757,04
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle - Phonogramme	285 334,56
Copie Privée	Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	84 331,85
Copie Privée	Copie Privée Sonore	561 504,53
Copie Privée	Type d'utilisation non Communiqué	682,71
Copie Privée	Type d'utilisation Non Communiqué	1 368,47
Droit exclusif	Pret - Sonore	1,76
Droit exclusif	Reproduction - Sonore	4 394,16
Droit exclusif	Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	6 789,41
Rémunération Equitable	Communication au Public - Audiovisuel	457 843,38
Rémunération Equitable	Communication au Public - Sonore	64 143,41
Rémunération Equitable	Communication au Public Lieux Sonorisés	130,67
Rémunération Equitable	Communication au Public Webcasting	16 082,25
Rémunération Equitable	Diffusion (prestation sonore)	106 572,54
Rémunération Equitable	Execution Publique - Audiovisuel	1 030,07
Rémunération Equitable	Execution Publique - Sonore	45 648,57
Rémunération Equitable	Location - Audiovisuel	10 486,28
Rémunération Equitable	Location - Sonore	4 549,74
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Audiovisuel	5 425,36
Rémunération Equitable	Mise à Disposition - Sonore	13 822,83
Rémunération Equitable	Pret - Audiovisuel	119,49
Rémunération Equitable	Pret - Sonore	288,97
Rémunération Equitable	Radiodiffusion Sonore (Radio)	136 360,70
Rémunération Equitable	Reproduction - Sonore	204,61
Rémunération Equitable	Retransmission - Audiovisuel	145 527,80
Rémunération Equitable	Retransmission - Sonore	531,69
Rémunération Equitable	Type d'utilisation non Communiqué	2 950 401,88
Total général		5 189 116,99

MONTANT DES SOMMES VERSÉES A D'AUTRES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE :

La Spedidam et l'Adami ont confié à la SAI la perception des sommes versées pour le compte de leurs associés en vertu des accords bilatéraux conclus avec les organismes de gestion collective étrangers ; le versement des sommes dues, en vertu de ces mêmes accords, aux organismes de gestion collective étrangers, reste lui du ressort de la Spedidam et de l'Adami. En conséquence la SAI a procédé directement aux versements aux associés ayant confié un double mandat, à la fois à la Spedidam et à l'Adami. Pour les associés ayant confié un mandat unique à l'une ou l'autre de ces deux sociétés la SAI a reversé les montants correspondant à l'une et l'autre afin qu'elle procède aux versements de leurs propres associés.

DETAIL DES SOMMES AFFECTEES AUX ARTISTES par catégories de droits et type d'utilisation

	Artistes communs à l'ADAMI et à la SPEDIDAM	Artistes ADAMI	Artistes SPEDIDAM	REMBOURSEMENT AUX OGC	ROMPU
Cablodistribution	1 173,82	87 043,07	0,00	306,94	5,54
Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	1 173,82	87 043,07	0,00	306,94	5,54
Copie Privée	455 203,34	1 025 609,41	197 662,24	8 633,24	-3 051,21
Copie Privée Audiovisuelle	375,66	10 265,32	12,12		0,03
Copie Privée Audiovisuelle - Phonogramme	54 053,32	451 171,78	3 580,79	959,02	-520,91
Copie Privée Audiovisuelle - Vidéogramme	6 693,89	279 318,45	1 686,50	3 463,03	-2,79
Copie Privée Sonore	393 369,98	284 853,86	191 705,43	4 211,19	-2 527,47
Type d'utilisation Non Communiqué	710,49		677,40		-0,07
Droit exclusif	1 276,50	1 246,26	166,91	94,36	-0,10
Pret - Sonore			1,76		
Reproduction - Sonore	1 179,67	835,21		80,86	-0,03
Type d'utilisation Non Communiqué - Audiovisuel		404,31			
Type d'utilisation Non Communiqué - Sonore	96,83	6,74	165,15	13,50	-0,07
Produits financiers	511,89	1 509,01	9,56	16,27	3 123,64
Rémunération Equitable	1 785 136,55	2 300 344,30	632 803,25	77 120,19	153,09
Communication au Public - Audiovisuel	3 756,05	186 697,33	0,00	9,42	0,02
Communication au Public - Sonore	79 298,90	100 209,65	7 176,12	3 323,47	0,66
Communication au Public Lieux Sonorisés	78,96		59,29		-0,04
Communication au Public Webcasting	3 580,94	12 500,02	1,31		-0,02
Diffusion (prestation sonore)	2 573,69	7 726,52	707,56		
Execution Publique - Audiovisuel	24,87	2 105,58	0,00	13,06	0,28
Execution Publique - Sonore	8 963,00	56 645,90	517,59	519,65	1,31
Location - Audiovisuel	157,70	1 232,43	0,00	0,00	-39,32
Location - Sonore	2 654,26	3 771,64	507,70	0,06	15,43
Mise à Disposition - Sonore	4 058,28	718,08	4 841,71	301,64	0,45
Pret - Audiovisuel	0,00	3 165,63	0,00	49,50	-0,01
Pret - Sonore	52,78	194,95	38,99	0,89	0,14
Radiodiffusion Sonore (Radio)	43 293,03	158 523,13	4 845,57	26 310,01	-1,97
Reproduction - Sonore	79,44	200,77	139,22	0,00	0,16
Retransmission - Audiovisuel	806,94	42 848,12	0,00	1,57	-0,05
Retransmission - Sonore	3,28	708,39	0,02	6,29	0,01
Type d'utilisation non Communiqué	1 635 754,43	1 723 096,16	613 968,17	46 584,63	176,04
Total général	2 243 302,10	3 415 752,05	830 641,96	86 171,00	230,96

10.2. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Sans objet. *Cf. réponse 10.1*

10.3. Montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

Sans objet. *Cf. préambule*

10.4. Montant des sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme

Cf deuxième tableau du 10.1 ci-dessus

« DETAIL DES SOMMES AFFECTÉES AUX ARTISTES par catégories de droits et type d'utilisation »

11° Rapport sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs (art. R. 321-14 III)

Sans objet

12° Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence (art. R. 321-14 IV)

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence est annexé au présent rapport.

Comptes annuels

SAI

16 RUE AMELIE

75007 PARIS

Exercice du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020

Comptes arrêtés au : 31 décembre 2020

En Euros

APE : 9002Z

SIRET : 479 621 575 00014

Sommaire

Bilan actif	1
Bilan passif	2
Compte de résultat	3
Faits caractéristiques	6
Règles et méthodes comptables	6
Immobilisations	9
Amortissements	10
Etat des échéances, créances et des dettes	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avances	13
Détail bilan actif	14
Détail bilan passif	15
Détail compte de résultat	16
Affectation des droits au 31/12/2020	18
Récapitulation des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2020	19
Détail des sommes perçues non encore réparties au 31/12/2020	20
Sommes réparties mais non encore versées au 31/12/2020	21
Sommes réparties mais non encore versées détaillées par type d'utilisation Au 31/12/2020	22
Sommes versées au 31/12/2020	23
Sommes qui ne peuvent être réparties utilisées pour des actions culturelles	24
Tableau de financement	25

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	240 208	100 049	140 159	200 211	60 052	29.99
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes	116 298		116 298	6 050	110 248	NS
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	12 563	3 168	9 395	868	8 527	982.17
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières				11 250	11 250	100.00	
Total II	369 069	103 217	265 852	218 379	47 473	21.74	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				18 699	18 699	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 925 116		1 925 116	80 467	1 844 649	NS
	Autres créances	1 376 272		1 376 272	817 937	558 336	68.26
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	1 519 302		1 519 302	4 325 504	2 806 202	64.88	
Charges constatées d'avance (3)				7 299	7 299	100.00	
Total III	4 820 691		4 820 691	5 249 905	429 214	8.18	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 189 760	103 217	5 086 543	5 468 284	381 742	6.98	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000		1 000				
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
	Report à nouveau							
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)			0		0	100.00	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées							
	Total I	1 000		1 000		0	0.00	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges							
	Total III							
DETTES (I)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	474 912		2 057 095		1 582 183	76.91	
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	788 164 372 836		327 837 122 021		460 327 250 815	140.41 205.55	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	3 449 631		2 960 332		489 299	16.53	
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	5 085 543		5 467 284		381 742	6.98	
	Ecart de conversion passif (V)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 086 543		5 468 284		381 742	6.98	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 085 543

5 467 284

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 114 796		1 114 796	495 784		619 012	124.86
Chiffre d'affaires NET	1 114 796		1 114 796	495 784		619 012	124.86
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			234	119		115	96.68
Total des Produits d'exploitation (I)			1 115 030	495 903		619 128	124.85
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			767 770	291 238		476 532	163.62
Impôts, taxes et versements assimilés			4 065	3 249		816	25.12
Salaires et traitements			189 518	112 989		76 529	67.73
Charges sociales			86 144	54 755		31 390	57.33
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			62 910	33 671		29 240	86.84
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			141	1		140	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			1 110 548	495 903		614 646	123.94
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			4 482	0		4 482	NS
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		4 482		0	4 482	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 242			6 242	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		6 242			6 242	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		8 631			8 631	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		2 093			2 093	
Total VIII		10 724			10 724	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		4 482			4 482	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		1 121 272		495 903	625 369	126.11
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		1 121 272		495 903	625 369	126.11
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)				0	0	100.00

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

16 rue Amélie

75343 PARIS cedex 07

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

ALTER CONSEIL

2 RUE DE LA CHAPELLE

BP 10031

91310 MONTLHERY

01 64 49 69 20

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire de la COVID-19. La SAI a décidé de réagir immédiatement afin d'optimiser ses coûts de structure opérationnelle par la réduction du budget annuel par rapport au budget original de 2020. La SAI a appliqué une réduction des frais fixes (arrêt de la location des bureaux au 31 juillet 2020 ; arrêt des déplacements ; arrêt des séminaires et événements, etc..) et repoussé temporairement certains investissements et embauches.

Au cours de l'exercice 2020, la SAI a recruté deux salariés, dont un en Contrat à durée déterminée (CDD). Par ailleurs, la SAI a fait appel à un responsable de projet informatique, en tant que prestataire, avec pour mission de mettre en œuvre, adapter le schéma directeur des systèmes d'information et coordonner l'ensemble des projets pour l'accomplissement des missions de la SAI dans le respect des nouvelles échéances prévues à l'accord du 17 octobre 2016 tel qu'amendé par avenant en 2019.

Sur plan des instances : l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI s'est tenue en visioconférence le 25 septembre 2020. Le conseil de gérance s'est réuni 10 fois. Le conseil de surveillance s'est réuni une fois le 24 septembre 2020 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport annuel qui a été présenté lors de l'assemblée générale.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, à la suite des courriers de mise en demeure adressés aux " majors " de la musique enregistrée et à l'issue d'une conciliation avec leur organisation professionnelle, des déclarations partielles de recettes ont été adressées par ces sociétés en toute fin d'exercice, qui ne permettront la perception qu'en 2021. Des compléments de déclaration sont attendus au cours de l'exercice 2021.

Au titre des rémunérations en provenance des sociétés étrangères, celles-ci sont toujours perçues par la SAI auprès des organismes de gestion collective étrangers puis " traitées " par les outils informatiques de répartition et de paiement afin notamment de déterminer si ces montants doivent être versés par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a perçu 5.189.116,99 € au cours de l'année 2020. Elle a procédé au cours de l'année 2020 à des paiements directs aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 2.137.909,94 €. Le solde est payé aux artistes interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont associés.

Au titre de la répartition des rémunérations légales par la SAI à l'échéance de 2023, les travaux visant à l'élaboration de règles de répartition communes se sont poursuivis en 2020, de même que le rapprochement des bases enregistrements et artistes-interprètes, aux fins de constitution de référentiels uniques.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	TOTAL		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	246 258	110 248
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 269		11 294
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	1 269	11 294
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	11 250		
	TOTAL	11 250	
	TOTAL GENERAL	258 777	121 542

	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
Frais établissement et de développement	TOTAL		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	356 506	356 506
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements constr.			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		12 563	12 563
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	TOTAL	12 563	12 563
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières		11 250	
	TOTAL	11 250	
	TOTAL GENERAL	11 250	369 069

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	39 997	60 052		100 049
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	401	2 767		3 168
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	401	2 767		3 168
TOTAL GENERAL	40 398	62 819		103 217

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL					
Autres immob.incorporelles TOTAL	60 052				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	2 767				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	2 767				
TOTAL GENERAL	62 819				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 925 116	1 925 116	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéficiaires			
Taxe sur la valeur ajoutée	538 517	538 517	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Groupe et associés	837 755	837 755	
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL	3 301 388	3 301 388	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	788 164	788 164		
Personnel et comptes rattachés	16 116	16 116		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	55 108	55 108		
Impôts sur les bénéficiaires				
Taxe sur la valeur ajoutée	300 495	300 495		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	1 117	1 117		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	3 449 631	3 449 631		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 610 631	4 610 631		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 560
Dettes fiscales et sociales	60 058
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	774 618

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12 31/12/2019	Euros	%
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	140 159.02	200 211.11	60 052.09	29.99
20500000 LOGICIELS	240 208.36	240 208.36		
28050000 AMORT. LOGICIELS	100 049.34	39 997.25	60 052.09	150.14
AVANCES ET ACOMPTE SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	116 298.06	6 050.00	110 248.06	NS
23710000 IMMO. INC. EN COURS	116 298.06	6 050.00	110 248.06	NS
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 394.79	868.14	8 526.65	982.17
21830000 MATERIEL DE BUREAU	12 562.75	1 268.75	11 294.00	890.17
28183000 AMORT. MATERIEL DE BUREAU	3 167.96	400.61	2 767.35	690.78
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		11 250.00	11 250.00	100.00
27510000 DEPOTS		11 250.00	11 250.00	100.00
Total II	265 851.87	218 379.25	47 472.62	21.74
AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES		18 698.74	18 698.74	100.00
40910000 FOURN. AVANCES VERSEES S/ CDES		18 698.74	18 698.74	100.00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 925 116.11	80 466.90	1 844 649.21	NS
41100000 CLIENTS	1 925 116.11	80 466.90	1 844 649.21	NS
AUTRES CREANCES	1 376 272.30	817 936.61	558 335.69	68.26
44560000 TVA DEDUCTIBLE	2 997.65	30 426.61	27 428.96	90.15
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	416 426.00	127 469.00	288 957.00	226.69
44586000 TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	119 093.35	3 658.12	115 435.23	NS
45110100 ADAMI FRAIS GENERAUX	418 877.65	327 380.70	91 496.95	27.95
45111100 SPEDIDAM FRAIS GENERAUX	418 877.65	329 002.18	89 875.47	27.32
DISPONIBILITES	1 519 302.25	4 325 503.87	2 806 201.62	64.88
51210000 CREDIT MUTUEL	1 519 302.25	4 325 503.87	2 806 201.62	64.88
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		7 299.00	7 299.00	100.00
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		7 299.00	7 299.00	100.00
Total III	4 820 690.66	5 249 905.12	429 214.46	8.18
TOTAL GENERAL	5 086 542.53	5 468 284.37	381 741.84	6.98

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
10180000 CAPITAL	1 000.00	1 000.00		
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		0.01	0.01	100.00
Total I	1 000.00	1 000.01	0.01	0.00
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	474 911.83	2 057 094.64	1 582 182.81	76.91
41910000 CLIENTS ACOMPTES RECUS	474 911.83	2 057 094.64	1 582 182.81	76.91
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	788 163.75	327 837.19	460 326.56	140.41
40100000 FOURNISSEURS	73 603.63	305 888.46	232 284.83	75.94
40810000 FOURN. FACT. NON PARVENUES	714 560.12	21 948.73	692 611.39	NS
DETTES FISCALES ET SOCIALES	372 835.83	122 020.53	250 815.30	205.55
42110000 REMB FRAIS DE PERSONNEL	85.83		85.83	
42821000 CONGES A PAYER	16 029.83	6 964.66	9 065.17	130.16
43110000 URSSAF	7 389.00	5 393.00	1 996.00	37.01
43710000 TICKETS RESTAURANTS	567.00		567.00	
43730000 AUDIENS (ARRCO)	2 242.68	2 565.00	322.32	12.57
43780000 LSN ASSURANCES	881.21	670.41	210.80	31.44
43821000 CH. SOC. S/ CP	7 476.37	3 380.91	4 095.46	121.13
43860100 ORG SOC TAXE APPRENT A PAYER	1 962.52	735.40	1 227.12	166.86
43860200 ORG SOC FORMATION PROF A PAYER	5 286.83	2 449.43	2 837.40	115.84
43861000 URSSAF CSG-CRDS S/DROITS	29 302.39		29 302.39	
44211000 PREL A LA SOURCE	1 117.00	705.00	412.00	58.44
44570000 TVA COLLECTEE	224 207.56	99 156.72	125 050.84	126.11
44587500 TVA S/FACT A ENCAIS.	76 287.61		76 287.61	
AUTRES DETTES	3 449 631.12	2 960 332.00	489 299.12	16.53
46600100 PERCEPTIONS STE ETRANGERES	2 566 040.98	2 948 401.28	382 360.30	12.97
46700000 DROITS AFFECTES NON REGLES	120 714.06	11 930.72	108 783.34	911.79
46700100 FACT RS20 NON ENCAISSE	762 876.08		762 876.08	
Total IV	5 085 542.53	5 467 284.36	381 741.83	6.98
TOTAL GENERAL	5 086 542.53	5 468 284.37	381 741.84	6.98

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12		31/12/2019 12		Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 114 796.08	495 783.60	619 012.48	124.86		
70810000 REFACT CONV ADAMI	557 398.04	247 891.80	309 506.24	124.86		
70811000 REFACT CONV SPEDIDAM	557 398.04	247 891.80	309 506.24	124.86		
Chiffre d'affaires NET	1 114 796.08	495 783.60	619 012.48	124.86		
AUTRES PRODUITS	234.24	119.10	115.14	96.68		
75810000 PRODUITS DE NIVELLEMENT	2.84	119.10	116.26	97.62		
75810100 NIVELLEMENT REPARTITIONS	231.40		231.40			
Total des Produits d'exploitation	1 115 030.32	495 902.70	619 127.62	124.85		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	767 769.92	291 238.32	476 531.60	163.62		
60400000 SOUS TRAITANCE	99 718.00		99 718.00			
60610000 EDF - PARIS	653.43		653.43			
60630000 FOURN ENTRET PETIT EQUIPEMENT	747.12	12.98	734.14	NS		
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	666.87		666.87			
61100000 SOUS TRAITANCE GENERALE		147.50	147.50	100.00		
61320000 LOCATION IMMOB - PARIS	36 282.00		36 282.00			
61350100 HEBERGEMENT SITE MODULO	3 000.00	3 000.00				
61350200 EBERGEMENT OMNITECH	1 282.50	4 785.00	3 502.50	73.20		
61351000 HEBERGEMENT SITE OVH	3 144.66	3 326.85	182.19	5.48		
61520000 ENTRET. REPAR. BIENS IMMOBIL.	746.30		746.30			
61520100 MAINTENANCE EXTINGCTEURS	496.00		496.00			
61520200 MAINTENANCE FINAXIOME	5 470.50	225.00	5 245.50	NS		
61560100 MAINTENANCE SITE MODULO		2 750.00	2 750.00	100.00		
61560400 MAINTENANCE OMNITECH	27 811.30	6 642.49	21 168.81	318.69		
61610000 ASSURANCES MULTIRISQUE		790.31	790.31	100.00		
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	3.53		3.53			
62260000 HONORAIRES COM. AUX COMPTES	14 800.00	14 375.00	425.00	2.96		
62260200 HON. B. LEONI	50 960.00	176 400.00	125 440.00	71.11		
62260600 HONORAIRES INLEX		2 018.00	2 018.00	100.00		
62260700 DQE SOFTWARE	15 562.19	3 312.00	12 250.19	369.87		
62260800 CORTEX / SMARTSHEET	1 395.07	1 323.87	71.20	5.38		
62260900 OMNITECH		3 575.00	3 575.00	100.00		
62261000 GANDL.NET	208.98	592.17	383.19	64.71		
62261100 HONORAIRES DIVERS	23 045.87	46 977.22	23 931.35	50.94		
62261200 HONORAIRES CABINET COMPTABLE	3 780.00	3 600.00	180.00	5.00		
62261300 REFACTURATION ADAMI	219 973.71		219 973.71			
62261400 REFACTURATION SPEDIDAM	239 628.00		239 628.00			
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 429.62	9 990.00	8 560.38	85.69		
62511000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	50.61	38.00	12.61	33.18		
62550000 FRAIS DE DEMENAGEMENT	1 085.00		1 085.00			
62561000 MISSIONS	49.40		49.40			
62571000 RECEPTIONS	6 584.30	3 843.20	2 741.10	71.32		
62600000 FRAIS POSTAUX	5 059.93	455.74	4 604.19	NS		
62610000 TELEPHONE	1 598.68	427.87	1 170.81	273.64		
62610100 ONE DIRECT	1 279.10	1 974.60	695.50	35.22		
62780000 AUT FRAIS CIONS BANCAIRES	1 190.20	575.52	614.68	106.80		
62782000 FRAIS BANCAIRES	67.05		67.05			
62820000 FDS COMMUN PARITARISME		80.00	80.00	100.00		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	4 064.52		3 248.58		815.94	25.12
63330000 FORMATION PROF CONTINUE	2 837.40		2 513.18		324.22	12.90
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 227.12		735.40		491.72	66.86
SALAIRES ET TRAITEMENTS	189 518.30		112 989.23		76 529.07	67.73
64110000 SALAIRES PERSONNEL PERMANENT	180 453.13		108 149.58		72 303.55	66.86
64120000 VAR PROV CP	9 065.17		4 839.65		4 225.52	87.31
CHARGES SOCIALES	86 144.41		54 754.78		31 389.63	57.33
64510000 COTISATIONS URSSAF	53 160.67		32 845.34		20 315.33	61.85
64530000 COTISATIONS AUDIENS (ARRCO)	15 040.33		10 996.35		4 043.98	36.78
64531000 COTISATIONS MEDERIC (AGIRC)	2 685.24		2 237.35		447.89	20.02
64550000 VAR CH SOC S/ PROV CP	4 095.46		2 328.22		1 767.24	75.91
64580000 COTISATIONS PREVOYANCE LSN	3 415.07		2 384.71		1 030.36	43.21
64710000 TITRES RESTAURANT	4 860.00		2 750.01		2 109.99	76.73
64720000 TRANSPORT DOMICILE-TRAVAIL	2 377.64		1 052.80		1 324.84	125.84
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	510.00		160.00		350.00	218.75
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	62 910.43		33 670.74		29 239.69	86.84
68110000 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	62 910.43		33 670.74		29 239.69	86.84
AUTRES CHARGES	140.62		1.04		139.58	NS
65160000 DROITS D'AUTEUR & REPROD	134.78				134.78	
65800000 CHARGES DIV. DE GESTION COUR.	2.48				2.48	
65810000 CHARGES DE NIVELLEMENT	2.07		1.04		1.03	99.04
65810100 NIVELLEMENT REPARTITIONS	1.29				1.29	
Total des Charges d'exploitation	1 110 548.20		495 902.69		614 645.51	123.94
Résultat d'exploitation	4 482.12		0.01		4 482.11	NS
Résultat courant avant impôts	4 482.12		0.01		4 482.11	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 241.70				6 241.70	
77520000 PROD. CESSIONS IMMOB CORP.	6 241.70				6 241.70	
Total des Produits exceptionnels	6 241.70				6 241.70	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	8 631.06				8 631.06	
67520000 VNC IMMOB. CEDEES	8 631.06				8 631.06	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	2 092.76				2 092.76	
68710000 DOTATIONS AUX AMORT EXCEPT.	2 092.76				2 092.76	
Total des Charges exceptionnelles	10 723.82				10 723.82	
Résultat exceptionnel	4 482.12				4 482.12	
Total des produits	1 121 272.02		495 902.70		625 369.32	126.11
Total des charges	1 121 272.02		495 902.69		625 369.33	126.11
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)			0.01		0.01	100.00

**AFFECTATION DES DROITS au
31 décembre 2020**

NATURE des rémunérations	DROITS restant à affecter au 31/12/2019 (1)	PERCEPTIONS de l'exercice (2)	MONTANTS affectés aux ayants droit et prescrits dans l'année (3)	PRELEVEMENTS pour la gestion (4)	MONTANTS affectés (art.L 324-17) (5)	MONTANTS affectés à des œuvres sociales ou culturelles (6)	fonds	MONTANTS affectés aux ayants droit (*) (7)	DROITS restant à affecter au 31/12/2020 (8) = (1 + 2 + 3) - (4 + 5 + 6 + 7)
Rémunérations dont la gestion est confiée par les ayants droit (à détailler selon la nature de la rémunération) :									
- Droits exclusifs	1 458	11 185				0		3 555	9 088
- Cablo-distribution	88 313	21 782				0		88 530	21 565
- Rémunération équitable	2 015 514	3 952 382				0		4 793 712	1 174 184
- Copie privée sonore	329 242	570 345				0		879 791	19 796
- Copie privée audiovisuelle	433 409	633 423				0		810 848	255 984
Rémunérations dont la gestion est confiée en application de la loi Article L.122-10 (pour le droit de reproduction par reprographie) Article L.132-20-1 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la Communauté Européenne) Article L.217-2 (pour le droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste-interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat de la Communauté Européenne) Article L.214-1 (pour le droit de communiquer au public un phono- gramme publié à des fins de commerce) Article L.311-1 pour la copie privée des œuvres sonores Article L.311-1 (pour la copie privée des œuvres audiovisuelles									
<i>Sous-total</i>	2 867 936	5 189 117	0	0	0	0*		6 576 436	1 480 617
Produits Financiers	0			0	0	0		0	0
Total	2 867 936	5 189 117	0	0	0	0		6 576 436	1 480 617

Sommes perçues mais non encore réparties au 31-12-2020

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à	Montant	2020
- Droits exclusifs	9 088	9 088
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessus)	21 565	21 565
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessus)	1 174 184	1 174 184
- Copie privée sonore	19 796	19 796
- Copie privée audiovisuelle	255 984	255 984
- Copie privée type utilisation non communiqué	0	
TOTAL A	1 480 617	
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	Année de perception
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1	0	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2	0	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3	0	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4	0	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5	0	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de membre de la communauté européenne)		
Sous total 6	0	
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)		
Sous total 7	0	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)		
Sous total 8	0	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)		
Sous total 9	0	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10	0	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11	0	
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0	
TOTAL A + B	1 480 617	

Sommes perçues mais non encore réparties au 31-12-2020

Article 131-3

il s'agit des sommes restant à affecter à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à	Montant	2020
- Droits exclusifs	9 088	9 088
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci après)	21 565	21 565
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci après)	1 174 184	1 174 184
- Copie privée sonore	19 796	19 796
- Copie privée audiovisuelle	255 984	255 984
- Copie privée type utilisation non communiqué	0	
TOTAL A	1 480 617	
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)	Montant	Année de perception
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1	0	
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2	0	
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3	0	
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4	0	
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5	0	
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de membre de la communauté européenne)		
Sous total 6	0	
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)		
Sous total 7	0	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)		
Sous total 8	0	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)		
Sous total 9	0	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
Sous total 10	0	
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
Sous total 11	0	
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0	
TOTAL A + B	1 480 617	

**Sommes réparties mais non encore versées
détaillées par type d'utilisation
au 31-12-2020**

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

		année de perception			
		2018	2019	2020	
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à)					
	Montant				
- Communication / Retransmission par Câble - Audiovisuel	21,90	14,75	7,15		
- Communication / Retransmission par Câble - Sonore	0,00				
Sous total câblodistribution	21,90	14,75	7,15		
A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)		2018	2019	2020	
	Montant				
- Communication au Public - Sonore	3 341,32		1 612,79	1 728,53	
- Communication au Public Lieux Sonorisés	285,52	113,61	71,04	100,87	
- Execution Publique - Audiovisuel	1,09	0,73	0,36		
- Execution Publique - Sonore	787,46		130,27	657,19	
- Location - Audiovisuel	19,17		2,01	17,16	
- Location - Sonore	213,55	45,79	128,92	38,84	
- Pret - Audiovisuel	0,00				
- Pret - Sonore	525,63			525,63	
- Radiodiffusion Sonore (Radio)	1 790,04	677,84	1 084,50	27,70	
- Reproduction -Sonore	10,59		7,01	3,58	
- Retransmission - Audiovisuel	37,17		37,17		
- Retransmission - Sonore	5,03		1,99	3,04	
- Type d'utilisation non Communiqué	92 439,49	2 633,61	65 199,71	24 606,17	
Sous total rémunération équitable	99 456,06	3 471,58	68 275,77	27 708,71	



Sommes réparties mais non encore versées au 31-12-2020

Article 131-4

il s'agit des sommes affectées aux titulaires de droits mais pas encore versées à la fin de l'exercice
(cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	Montant	année de perception	
		2018	2019
- Droits exclusifs	22,12	21,71	
- Cablo-distribution * (détail type d'utilisation annexé ci-dessus)	21,90	14,75	7,15
- Rémunération équitable * (détail type d'utilisation annexé ci-dessus)	99 456,06	3 464,06	68 283,29
- Copie privée sonore	19 993,66	8,32	15 771,64
- Copie privée audiovisuelle	1 220,32	24,08	514,91
- Produits financiers	0,00		
TOTAL A	120 714,06	3 532,92	84 576,99

B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi	Montant	année de perception	
		2018	2019
En application de l'article L.122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)			
Sous total 1	0,00		
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)			
Sous total 2	0,00		
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)			
Sous total 3	0,00		
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)			
Sous total 4	0,00		
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)			
Sous total 5	0,00		
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)			
Sous total 6	0,00		
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)			
Sous total 7	0,00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)			
Sous total 8	0,00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)			
Sous total 9	0,00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)			
Sous total 10	0,00		
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)			
Sous total 11	0,00		
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B	0,00		
TOTAL A + B	120 714,06		

Sommes versées au 31-12-2020

Article 131-5

il s'agit des sommes effectivement versées au titulaire de droits

Montants bruts avant prélèvements fiscaux et sociaux. (cf règlement ANC n°2017-07 du 01/01/2017)

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)		Montant
- Droits exclusifs		1 254,38
- Cablo-distribution		
	Retransmission par Câble - Audiovisuel	1 151,92
	Retransmission par Câble - Sonore	0,00
- Rémunération équitable		
	Communication au Public - Audiovisuel	8 066,45
	Communication au Public - Sonore	80 054,64
	Execution Publique - Audiovisuel	8 232,47
	Location - Sonore	2 698,13
	Radiodiffusion Sonore (Radio)	45 108,12
	Type d'utilisation non Communiqué	1 556 799,33
- Copie privée sonore		42 744,74
- Copie privée audiovisuelle		391 799,76
- Produits financiers		0,00
TOTAL A		2 137 909,94
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi		Montant
En application de l'article L122-5-3-e (représentation ou reproduction d'extraits d'œuvres, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche)		
Sous total 1		0,00
En application de l'Article L.122-10 (droit de reproduction par reprographie)		
Sous total 2		0,00
En application de l'article L. 132-20-1 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, d'une œuvre télédiffusée à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
Sous total 3		0,00
En application de l'article L 133-1 (prêt en bibliothèque)		
Sous total 4		0,00
En application de l'article L 134-3 (exploitation numérique des livres indisponibles)		
Sous total 5		0,00
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)		
	Retransmission par Câble - Audiovisuel	0,00
	Retransmission par Câble - Sonore	0,00
Sous total 6		0,00
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)		
	Communication au Public - Audiovisuel	0,00
	Execution Publique - Audiovisuel	0,00
	Location - Sonore	0,00
	Radiodiffusion Sonore (Radio)	0,00
	Type d'utilisation non Communiqué	0,00
Sous total 7		0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)		
		0,00
Sous total 8		0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)		
		0,00
Sous total 9		0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres de l'écrit)		
		0,00
Sous total 10		0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres des arts graphiques)		
		0,00
Sous total 11		0,00
(1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11) = TOTAL B		0,00
TOTAL A + B		2 137 909,94

Sommes qui ne peuvent être réparties utilisées pour des actions culturelles

Article 131-6

il s'agit des sommes irrépartissables pratiques du fait de la prescription et/ou des irrépartissables juridiques.

A - Rémunération des droits dont la gestion est confiée par les ayants droits (à détailler selon la nature de la rémunération)	irrépartissables pratiques	irrépartissables juridiques	2020
- Droits exclusifs	0,00		0,00
- Droits exclusifs		0,00	0,00
- Cablo-distribution	0,00		0,00
- Cablo-distribution		0,00	0,00
- Rémunération équitable			0,00
Communication au Public - Audiovisuel	0,00		0,00
Execution Publique - Audiovisuel	0,00		0,00
Location - Sonore	0,00		0,00
Radiodiffusion Sonore (Radio)	0,00		0,00
Type d'utilisation non Communiqué	0,00		0,00
Communication au Public - Audiovisuel		0,00	0,00
Execution Publique - Audiovisuel		0,00	0,00
Location - Sonore		0,00	0,00
Radiodiffusion Sonore (Radio)		0,00	0,00
Type d'utilisation non Communiqué		0,00	0,00
- Produits financiers	0,00		0,00
- Produits financiers		0,00	0,00
TOTAL A	0,00	0,00	0,00
B - Rémunérations des droits dont la gestion est confiée en application de la loi (code de la propriété intellectuelle - CPI)			
	irrépartissables pratiques	irrépartissables juridiques	2018
En application de l'article L.217-2 (droit d'autoriser la retransmission par câble, simultanée, intégrale et sans changement, sur le territoire national, de la prestation d'un artiste interprète, d'un phonogramme ou d'un vidéogramme à partir d'un Etat membre de la communauté européenne)	0,00		0,00
		0,00	0,00
Sous total 1	0,00	0,00	0,00
En application de l'article L.214-1 droit de communiquer au public un phonogramme publié à des fins de commerce)			
Communication au Public - Audiovisuel	0,00		0,00
Execution Publique - Audiovisuel	0,00		0,00
Location - Sonore	0,00		0,00
Radiodiffusion Sonore (Radio)	0,00		0,00
Type d'utilisation non Communiqué	0,00		0,00
Communication au Public - Audiovisuel		0,00	0,00
Execution Publique - Audiovisuel		0,00	0,00
Location - Sonore		0,00	0,00
Radiodiffusion Sonore (Radio)		0,00	0,00
Type d'utilisation non Communiqué		0,00	0,00
Sous total 2	0,00	0,00	0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres sonores)	0,00		0,00
		0,00	0,00
Sous total 3	0,00	0,00	0,00
En application de l'article L.311-1 (copie privée des œuvres audiovisuelles)	0,00		0,00
		0,00	0,00
Sous total 4	0,00	0,00	0,00
(1+2+3+4) = TOTAL B	0,00	0,00	0,00
TOTAL A + B	0,00	0,00	0,00

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable		0
Dotations aux amortissements et provisions	65 003	33 671
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif	2 389	
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	67 393	33 671
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	67 393	33 671
Cessions d'immobilisations	6 242	
Augmentation des capitaux propres		0
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	73 634	33 671
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	110 292	83 826
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		0
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
TOTAL DES EMPLOIS	110 292	83 826
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)		

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1)		Variations (N-1) - (N-2)	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés	1 844 649		131 419	
Autres créances	539 637		694 927	
Comptes de régularisation	7 299		7 299	
VARIATION	2 376 987		570 806	
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE				
Fournisseurs et comptes rattachés	460 327		194 027	
Autres dettes	842 068		3 814 958	
Comptes de régularisation				
VARIATION	381 742		4 008 986	
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	2 758 729		3 438 179	
VARIATION TRESORERIE				
Disponibilités	2 806 202		3 388 024	
Concours bancaires courants				
VARIATION	2 806 202		3 388 024	
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	47 473		50 155	

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

Rapport de gestion des co-gérants
pour l'année 2020
comprenant le rapport financier et
le rapport d'activité du Conseil de gérance

① **Situation de la société durant l'exercice écoulé.**

La Société des Artistes Interprètes a été créée le 2 novembre 2004 et immatriculée au registre du commerce le 29 novembre 2004.

L'exercice a eu une durée de 12 mois, soit du 01 Janvier au 31 décembre 2020.

Les comptes de ce seizième exercice clos au 31 décembre 2020 traduisent les opérations réalisées.

② **Faits caractéristiques de l'exercice.**

L'exercice 2020 a été marqué par la crise sanitaire de la COVID-19. La SAI a décidé de réagir immédiatement afin d'optimiser ses coûts de structure opérationnelle par la réduction du budget annuel par rapport au budget original de 2020. La SAI a appliqué une réduction des frais fixes (arrêt de la location des bureaux au 31 juillet 2020 ; arrêt des déplacements ; arrêt des séminaires et événements, etc..) et repoussé temporairement certains investissements et embauches.

Au cours de l'exercice 2020, la SAI a recruté deux salariés, dont un en Contrat à durée déterminée (CDD). Par ailleurs, la SAI a fait appel à un responsable de projet informatique, en tant que prestataire, avec pour mission de mettre en œuvre, adapter le schéma directeur des systèmes d'information et coordonner l'ensemble des projets pour l'accomplissement des missions de la SAI dans le respect des nouvelles échéances prévues à l'accord du 17 octobre 2016 tel qu'amendé par avenant en 2019.

Sur plan des instances : l'assemblée générale ordinaire annuelle de la SAI s'est tenue en visioconférence le 25 septembre 2020. Le conseil de gérance s'est réuni 10 fois. Le conseil de surveillance s'est réuni une fois le 24 septembre 2020 et a présenté, conformément aux statuts, un rapport annuel qui a été présenté lors de l'assemblée générale.

Au titre de la rémunération supplémentaire de 20%, à la suite des courriers de mise en demeure adressés aux « majors » de la musique enregistrée et à l'issue d'une conciliation avec leur organisation professionnelle, des déclarations partielles de recettes ont été adressées par ces sociétés en toute fin d'exercice, qui ne permettront la perception qu'en 2021. Des compléments de déclaration sont attendus au cours de l'exercice 2021.

Au titre des rémunérations en provenance des sociétés étrangères, celles-ci sont toujours perçues par la SAI auprès des organismes de gestion collective étrangers puis « traitées » par les outils informatiques de répartition et de paiement afin notamment de déterminer si ces montants doivent être versés par la SPEDIDAM (pour les associés de la SPEDIDAM), par l'ADAMI (pour les associés de l'ADAMI) ou par la SAI (pour les associés des deux sociétés qui leur ont confié un mandat de perception de leurs droits à l'étranger).

Conformément à ces règles, la SAI a perçu 5.189.116,99 € au cours de l'année 2020. Elle a procédé au cours de l'année 2020 à des paiements directs aux artistes-interprètes associés des deux sociétés d'un montant total de 2.137.909,94 €. Le solde est payé aux artistes interprètes associés uniquement de l'Adami ou de la Spedidam par la société dont ils sont associés.

Au titre de la répartition des rémunérations légales par la SAI à l'échéance de 2023, les travaux visant à l'élaboration de règles de répartition communes se sont poursuivis en 2020, de même que le rapprochement des bases enregistrements et artistes-interprètes, aux fins de constitution de référentiels uniques.

③ Normes de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au règlement n° 2017-07 de l'Autorité des normes comptables relatif à l'harmonisation des règles comptables et à la présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective.

④ Evolution prévisible.

Un ralentissement ou une baisse des perceptions en provenance de l'étranger, issues essentiellement de la rémunération équitable et de la rémunération pour copie privée, est à prévoir sur l'exercice 2021 en raison de la poursuite de la crise sanitaire avec un décalage compte tenu du mode de perception.

Il est prévu d'encaisser les premières perceptions de la rémunération supplémentaire de 20% en provenance des producteurs en 2021. Les travaux nécessaires à la répartition et au paiement de cette rémunération seront engagés sur l'exercice 2021.

Enfin, il est prévu que toutes les activités liées à la préparation de la répartition commune des licences légales se poursuivent conformément aux échéances prévues à l'accord du 17 octobre 2016.



CABINET SAMAMA

Expert comptable / Commissaire aux comptes
EXPERT-COMPTABLE inscrit au Tableau de l'Ordre de Paris
COMMISSAIRE AUX COMPTES Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Numéro d'Organisme de Formation : 11 92 07276 92
E-mail : eric.samama@samexpert.fr

SOCIETE DES ARTISTES INTERPRETES SAI

SOCIETE CIVILE

SIEGE SOCIAL : 16, rue Amélie - 75007 PARIS

R.C.S.PARIS 478 621 575

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations prévues aux
1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété
intellectuelle communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu
à l'article L. 326-1 du même code**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Associés.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société La Société des Artistes Interprètes (SAI) et en application des articles L. 326 8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du même code communiquées dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 dudit code pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de vos Co- Gérants à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, et des données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité. Il nous appartient d'attester ces informations.

Il ne nous appartient pas en revanche de remettre en cause les hypothèses retenues par la direction de votre société.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination de ces informations. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- prendre connaissance des procédures mises en place par votre société pour produire les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle données dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code ;
- effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- vérifier la concordance de ces informations avec les données internes de gestion à la SAI en lien avec la comptabilité concernées ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des informations produites ;
- apprécier si ces informations sont présentées de manière sincère.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations prévues aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du code de la propriété intellectuelle figurant dans le rapport de transparence annuel prévu à l'article L. 326-1 du même code.

La présente attestation tient lieu de rapport spécial au sens des articles L. 326-8 et R. 321-14 IV du code de la propriété intellectuelle.

Paris, le 25 mai 2021


Eric SAMAMA
Commissaire aux comptes
Compagnie Régionale de Paris
12 rue du Rocher
75008 PARIS